

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 10 janvier 2024

DATE DE PUBLICATION : 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, à vingt heures trente les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle polyvalente de la Maison des Associations, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – M. RAMBAUD - Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK - M. MALGHI - Mme BRANDON - Mme RASAMOELY - M. BARAY – Mme SOW – Mme BAYRAM - Mme CAYOUX - M. JOLIVET – M. LALOT - M. RENOUF – Mme TORRES – M. TOUANE – Mme LAMA - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme PASCAUD à M. DEMAUMONT
- M. KHALID à M. RAMBAUD
- M. BA à Mme TORRES
- Mme MANAÏ-AHMADI à M. ÖZTÜRK
- M. TAVARES à M. RENOUF
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- M. FAURE à Mme DURAND
- Mme PERIERS à M. GUEDJ

ABSENTS

- Mme HENRY
- M. OREN

EXCUSÉS

- Mme PRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
**Modification de la composition des commissions
municipales 4 et 5**

OBJET :
**Modification de la composition des commissions
municipales 4 et 5**

Directeur de secteur : Pascale TRATNJEK

Service : Affaires générales et juridiques

Affaire suivie par : Pascale TRATNJEK

Mme Heugues : Je vous rappelle que le conseil municipal a approuvé, par 2 délibérations du 16 décembre 2020 :

- la mise en place de 5 commissions « thématiques », dont les domaines d'intervention correspondent à l'organisation administrative des services, en lieu et place de l'unique commission permanente ;
- et la composition desdites commissions.

Depuis, des modifications sont intervenues dans la composition de celles-ci et approuvées par le conseil municipal :

- du 2 mars 2021 pour la commission 5 ;
- du 1er juin 2021 pour la commission 4 (nombre et composition) ;
- du 26 octobre 2021 pour les commissions 2 et 5 ;
- du 23 mars 2023 pour les commissions 4 et 5 ;
- et du 21 novembre 2023 pour la commission 3.

Je vous propose aujourd'hui la modification des commissions municipales 4 et 5, à nouveau, de la manière suivante :

Permuter Madame Asma MANAI-AHMADI, conseillère municipale déléguée à la parentalité et aux relations avec les communautés étrangères, de la commission 5 à la commission 4, avec Monsieur Boubacar BA, conseiller municipal, de la commission 4 à la commission 5, et cela à compter du 12 février 2024.

Voici ci-après la nouvelle composition de ces commissions :

Commission 4	Pôle solidarité de proximité et citoyenneté	*Sports *Jeunesse *Action culturelle *Démocratie participative	-RAMBAUD Christophe -MALGHI Jamal -KHALID Atif -MANAI AHMADI Asma -TAVARES Mario -DURAND Virginie -LOISEAU Farah -CHRISTODOULOU Alexis -LAMA Eulalie
Commission 5	Pôle actions sociales et famille	*Personnes âgées *Petite enfance *CCAS *Logement *PRE et parentalité	-BRANDON Michelle -SOW Fatimata -TORRES Elodie -HENRY Fabienne -BA Boubacar -CAYOUX Miné -PERIERS Michèle -PRIEX Claire

Je vous propose d'entériner ces nouvelles compositions par un vote.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240123-DEL_2024_0102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 décembre 2020 décidant du remplacement de la commission permanente unique par des 5 commissions municipales correspondant à l'organisation administrative des services municipaux,

VU la délibération du 16 décembre 2020 décidant de la composition des 5 commissions municipales nouvellement approuvées, modifiée par les délibérations des conseils municipaux des 2 mars 2021 (commission 5), 1^{er} juin 2021 (commission 4), 26 octobre 2021 (commissions 2 et 5), 23 mars 2023 (commissions 4 et 5), et 21 novembre 2023 (commission 3),

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle composition des commissions municipales 4 « Pôle solidarité de proximité et citoyenneté » et 5 « Pôle actions sociales et famille » telle que précisée dans le tableau ci-dessus ;

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	30	
Votes pour	30	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

.....
Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

